



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 juin 2023.

Ouverture de la séance à **20h30**

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné à
AMESLANT Martine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie Christine AUJOULAT
ANDRÉ Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
AUJOULAT Marie Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BONHOMME Axel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
BRAUD Jean Pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BROUSSARD Sébastien	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean Pierre BRAUD
DESPEYSSE Sonia	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mireille GARDES SAINT PAUL
DUMAS Anne Marie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FABRE Yannick	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
FRAISSE Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GARDES SAINT PAUL Mireille	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HEUZÉ Robert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
LASSEYTE Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
LOUBIER Nicolas	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Patrick FRAISSE
PIGNOL Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
RANC Kevin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claude SOLIGNAC
REBOUL Liliane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
SOLIGNAC Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Quorum : 10

Secrétaire de séance : Christophe PIGNOL

Table des matières

1- Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023 :

Par décret n°202-257 du 06 avril 2023, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 09 juin 2023 en vue de la désignation des délégués et des suppléants pour l'élection d'un sénateur le dimanche 24 septembre 2023.

Pour la commune de Bel-Air-Val-d'Ance, le nombre de délégués à élire est de 5 + 3 suppléants. M. le Maire demande au conseil de procéder à l'élection des 8 délégués requis et constitue le bureau de vote :

Président : le maire

Secrétaire : Philippe LASSEYTE

Deux conseillers municipaux les plus âgés :

Jean Pierre BRAUD, Liliane REBOUL

Deux conseillers municipaux les plus jeunes :

Anne-Marie DUMAS, Patrick FRAISSE

Le résultat du vote est consigné sur le procès-verbal ad hoc.

1 Ordre du jour.....

- 1- **Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 13 avril 2023**
- 2- Proposition de validation des dénominations des voies et places publiques de la commune pour adressage.
- 3- Demande de subvention de l'association « les parfaits pêcheurs » de Grandrieu.
- 4- Demande d'acquisition de la voie communale au droit de la propriété de la famille Malenfant « route de Grandrieu » à Chambon le Château.
- 5- Demande acquisition de terrain communal « rue de Bellevue » à Chambon le Château.
- 6- Désignation garants pour délivrance en forêt CCAS St Symphorien.

2 Questions diverses

1-1 Procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2023 :

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

M. Braud demande la correction de paragraphe « tri sélectif » en questions diverses.

1-2 Proposition de validation des dénominations des voies et places publiques de la commune pour adressage

adopté à l'unanimité adopté à la majorité rejet

1-3 Demande de subvention de l'association « les parfaits pêcheurs » de Grandrieu et « Judo Margeride » :

	Attributions 2021	Attributions 2023
Bel-Air-Val-d'Ance		
Les parfaits pêcheurs de Grandrieu	200.00	300.00
Judo Margeride	200.00	500.00

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

1-4 Demande d'acquisition de la voie communale au droit de la propriété de la famille Malenfant « route de Grandrieu » à Chambon le Château :

Après lecture du courrier de la famille Malenfant à l'assemblée, M. Le maire expose leur demande.

Plusieurs élus posent des questions sur le devenir du terrain desservi par l'impasse sollicitée à l'acquisition.

M. le maire précise qu'à ce jour l'immeuble situé sur ce terrain doit être détruit et la destination de l'espace libéré n'est pas fixée par son propriétaire qui est l'organisme HLM « Lozère Habitations » dont le siège est à Mende.

Un vote à bulletin secret est organisé : 7 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

A la suite de ce vote qui ne permet pas de dégager une majorité, le débat reprend et Messieurs Patrick Fraisse et Philippe André, devant leur manque d'information à propos de ce dossier souhaitent avoir plus de délai dans la réflexion avant de s'exprimer.

Au vu du nombre de présents lors de cette séance, Mme Anne-Marie DUMAS propose le renvoi à une séance prochaine.

M. Christophe PIGNOL approuve en précisant que la présence de M. Robert HEUZÉ serait la bienvenue pour ce débat car il est le riverain direct de l'impasse concernée par la demande de la famille Malenfant.

La proposition de report est adoptée à l'unanimité.

1-5 Demande acquisition de terrain communal « rue de Bellevue » à Chambon le Château.

M. le maire présente la demande de M. Georges GACQUIERE, résidant à Saint Préjet d'Allier , qui a signifié, son intention d'acquérir les 2 parcelles de terrain située en bordure de la voie communale « Rue de Bellevue » à Chambon le Château.

Ces parcelles viendraient en aval de celle acquise par M Christophe BARLET et par prélèvement sur les parcelles B 1488 et B 1483, propriété de la commune.

Elles seraient d'une contenance de 1 281 m² et 1 150m².

La délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2019 fixait le prix de vente des terrains de ce secteur à 15 € le m².

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

3 abstentions, 2 voix contre

1-6 Désignation de garants pour délivrance en forêt CCAS St Symphorien :

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 09 novembre 2022 le conseil municipal avait acté le don de bois sur les parcelles 6D_a, 6 E-a, 6F_a et 6G_a en forêt du CCAS de Saint Symphorien.

Il convient de désigner 3 garants pour ces coupes de bois.

Mme Mireille Gardes Saint Paul propose au conseil les personnes suivantes :

- M. Jacques LOUBIER
- M. Michel NURIT
- M. André SIMON

adopté à l'unanimité

adopté à la majorité

rejet

2- Questions diverses :

- Projet agrivoltaïque :

M. le Maire déclare constater que les sollicitations pour des projets agrivoltaïques sont de plus en plus nombreuses de la part des installateurs de ces équipements.

A ce jour la loi n'est pas encore assez précise en ce qui concerne ce type d'installation et il lui semble nécessaire que chacun ait une réflexion sur le sujet

Mireille Gardes Saint Paul précise qu'elle a animé une réunion d'information sur le projet de M. Laurent Granier d'Ancette en mairie déléguée de Saint-Symphorien.

Fin de séance à 22h15

Signature du maire et du secrétaire de séance

Le Maire,


Claude SOLIGNAC



Le secrétaire de Séance

Christophe PIGNOL

